



Réforme du courtage 3 heures - Inscription [ici](#)

Objectifs :

- Connaître les conditions d'accès à l'activité d'intermédiation en matière d'exercice de l'activité de courtage en crédits
- Maîtriser les impacts de la réforme sur son activité
- Comprendre les règles relatives au fonctionnement des APA

Public concerné :

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP, désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

Niveau* :

Initiation

Prérequis :

Aucun

Modalité :

Elearning

Délais et modalités d'accès

- Accès au module de formation en ligne sur la plateforme d'apprentissage [sumatrabbyAF2A](#) 24h après règlement
- Formation disponible 7jours/7, 24h/24 via une connexion Internet haut débit, pendant toute la durée de mise à disposition prévue

Méthode pédagogique

- Formation dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement
- Documentation téléchargeable

Moyens d'évaluation :

- Questionnaire initial d'évaluation des besoins du stagiaire
- Évaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Évaluation de la satisfaction à chaud
- Évaluation de la satisfaction à froid



La formation valide 3 heures en IOBSP avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

*Ne correspond pas à un niveau de difficulté mais à un niveau de spécialisation recherché

Accessibilité & handicap

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction des éventuels besoins d'aménagements. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés. **[Notre politique handicap](#)**



Réforme du courtage 3 heures - Inscription ici

Programme :

- Rappels méthodologiques
- Introduction – La Loi 2021-402 du 8 avril 2021
- Objectifs de la Loi de réforme du courtage
- Construction de la Loi de réforme du courtage
- Adhésion à une Association professionnelle agréée
- Missions des Associations professionnelles agréées
- Conséquences pour l'ACPR
- Conséquences pour le Courtier-IOBSP
- Conclusion

Encadrement et assistance pédagogique tout au long de la formation ouverte à distance (FOAD).
Vous pouvez nous joindre par email à l'adresse contact@sumatrabyaf2a.com.
Nous vous répondrons sous 72h ouvrées.

